

CREO de Miègjorn-Pirenèus
Centre Regional dels Ensenhaires d'Occitan
de l'Acadèmia de Tolosa



**Centre Régional
des Enseignants d'Occitan
de Midi-Pyrénées**

La présidente, Muriel Batbie
<avinens.muriel@voila.fr>
2, rue de Pouroum
09000 St JEAN DE VERGES

Foix, le 15 octobre 2008

suivi Alan Rainal
<alan-rainal@wanadoo.fr>

à Monsieur Olivier Dugrip,
Recteur de l'Académie de Toulouse
Place Saint Jacques
31073 Toulouse Cedex 9

Monsieur le Recteur,

Nous vous remercions tout d'abord d'avoir confirmé à plusieurs reprises l'intérêt que vous portez à l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse

A un mois et demi de la rentrée scolaire, notre association souhaite attirer votre attention sur plusieurs points concernant l'enseignement de notre discipline .

En effet certains sujets nous préoccupent et nous nous permettons de vous soumettre nos inquiétudes:

I- SECOND DEGRE

Situation des professeurs d'occitan dans les collèges et lycées

Nous sommes très inquiets des conditions de travail qui sont faites à un grand nombre de nos collègues. Ils sont de plus en plus nombreux à avoir un service éclaté sur 3 voire 4 établissements. Il leur est impossible dans ces conditions de s'intégrer correctement dans les établissements. Ils connaissent des emplois du temps extrêmement pénibles à gérer aussi bien pour eux-mêmes que pour les établissements et leurs élèves. Ils effectuent pour certains de longs déplacements sur la route qui constituent un facteur supplémentaire de stress et de fatigue et dont les frais occasionnés ne sont pas pris en charge.

Il nous semble essentiel, Monsieur le Recteur, d'améliorer cette situation et vous comprendrez que nous sommes surpris de voir qu'aucun poste bivalent, à notre connaissance, n'ait été créé cette année contrairement aux précédentes.

Comme nous en avons déjà fait état lors des derniers CAEOC une solution serait de stabiliser les professeurs d'occitan sur 1 ou 2 établissements maximum en tenant compte de leur valence d'enseignement. Cela implique une augmentation des entrants dans l'académie et donc une augmentation des postes mis au concours par le Ministère. Nous vous demandons d'intercéder auprès de Monsieur le Ministre en ce sens.

Nous soulignons que cette amélioration pourrait se réaliser à moyens budgétaires constants.

Réforme du lycée et du baccalauréat

Nous nous inquiétons des menaces qui pèsent sur le statut des langues régionales dans le cadre de la réforme en cours d'élaboration pour les lycées et le baccalauréat.

Nous vous transmettons en annexe la lettre que notre association inter-académique, la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc (FELCO), vient d'adresser à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Validation au Diplôme National du Brevet

L'impossibilité réglementaire de choisir une Langue Vivante Régionale pour la validation du niveau A2 en Langue Vivante au DNB a conduit certains principaux de collège à supprimer l'enseignement de l'occitan au titre de Langue Vivante 2. C'est notamment le cas au collège Lakanal de Foix.

Ce recul dans les possibilités concrètes de valoriser l'enseignement de l'occitan et des autres langues régionales nous préoccupe d'autant plus que la mention des langues régionales dans la Constitution de la République Française et la loi-cadre annoncée par le gouvernement en 2009 nous semblait au contraire motif à reconsidérer les modalités d'enseignement en les améliorant au lieu de les réduire.

Sur ces deux derniers points, nous vous demandons là encore, Monsieur le Recteur, de bien vouloir alerter Monsieur le Ministre .

II- PREMIER DEGRÉ

Enseignement bilingue:

Lors du colloque européen Euro-mania, organisé à l'IUFM Midi-Pyrénées le 30 octobre à Toulouse, vous avez souligné tout l'intérêt que vous portiez à l'enseignement bilingue à parité horaire. De même, les intervenants, au premier rang desquels Claire Benveniste, le linguiste Gilbert Dalgalian ou encore Daniel Coste, l'un des quatre auteurs du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, ont rappelé les nombreux avantages de cette forme d'enseignement ainsi que son efficacité pédagogique.

Nous constatons cependant qu'à cette rentrée, aucun nouveau site bilingue n'a pu ouvrir dans notre académie contrairement aux académies voisines et nous déplorons que seulement 8 postes aient été ouverts à la dernière session du CRPE spécial alors que 12 postes étaient prévus et que le niveau des candidats auraient permis de pourvoir ces 12 postes.

Pour que cette situation ne se répète pas, nous vous demandons de veiller à ce que le nombre de postes ouverts à la session 2009 du CRPE spécial soit augmenté comme cela avait été initialement prévu et d'encourager les études de faisabilité pour que de nouveaux sites bilingues puissent être ouverts à la prochaine rentrée.

De plus, des problèmes de remplacement de maîtres voient le jour dans le Tarn, le Tarn-et-Garonne et les Hautes-Pyrénées mettant en danger la poursuite du bilinguisme.

Nous demandons que toutes les possibilités soient étudiées et qu'une solution soit trouvée très vite pour assurer un fonctionnement normal des écoles, c'est-à-dire la continuité du service auprès des élèves et de leurs familles. (l'Académie de Rennes a par exemple recours à des vacataires dans ce cas)

Formation initiale:

Nous sommes surpris que, malgré les textes officiels et notamment les nouveaux programmes et horaires pour l'école primaire, certains directeurs d'IUFM, comme c'est le cas dans le Lot, se permettent de réduire fortement le nombre d'heures de formation en occitan, prétextant que « *l'enseignement des langues régionales n'est plus d'actualité à l'école* ».

Nous souhaitons, Monsieur le Recteur, que vous puissiez vérifier que ces enseignements ont bien été rétablis et que vous fassiez connaître à tous les niveaux les différentes possibilités.

Maîtres animateurs:

Nous nous réjouissons qu'un poste de maître animateur dans le Gers ait pu être rétabli à plein temps à cette rentrée et nous souhaitons qu'il contribue pleinement à mieux développer l'offre d'enseignement de l'occitan dans ce département.

Il nous semble que le poste de maître formateur à caractère académique de suivi de l'enseignement bilingue est particulièrement indispensable et doit être rétabli. La coordination des enseignements, la production de matériel pédagogique adapté (traduction de manuels et fichiers), la mise en route et le suivi de dispositifs inter-langues dans les sections bilingues, sont autant de tâches à accomplir qui doivent contribuer à la qualité de la filière bilingue.

III- REFORME DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION INITIALE:

Des inquiétudes semblables à celles soulevées par la réforme du lycée voient le jour. On sait que dans le cas général tous les concours comprendraient désormais quatre épreuves et que les candidats devraient en outre justifier de quatre attestations: nage, secourisme, C2i et maîtrise d'une langue vivante étrangère au niveau C1. Les informations dont nous disposons actuellement ne font pas état de la place des langues régionales dans l'organisation de ces nouveaux concours, notamment pour le 1er degré.

Le Code de l'Education prévoyant qu'« *un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité* », nous nous interrogeons sur les modalités qui permettront de s'assurer de compétences en occitan lors du recrutement des enseignants du 1^{er} degré au CRPE normal, et plus encore au CRPE spécial « langues régionales » dont nous ne voyons aucune trace dans les maquettes présentées aujourd'hui.

Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de bien vouloir faire état de ces interrogations auprès de M. le Ministre et de ses services afin qu'une réponse nous soit rapidement apportée.

**IV- CIRCULAIRE ACADEMIQUE ET CONVENTION AVEC LA REGION
MIDI-PYRENEES:**

Nous vous remercions d'avoir annoncé dans vos propos de rentrée l'imminence de la parution de votre circulaire académique permettant « *un rappel de la place, de l'intérêt et des modalités de l'enseignement de la langue et de la culture occitanes aux différents niveaux.* »

Au vu de certains problèmes évoqués plus haut, il paraît en effet souhaitable que ce nouveau texte réglementaire paraisse au plus vite.

Il en est de même de la Convention de partenariat avec les collectivités territoriales prévue par la loi du 23 avril 2005.

En vous remerciant de votre attention et dans l'espoir que vous pourrez dissiper nos inquiétudes et répondre à nos suggestions, nous vous prions d'agréer Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Centre Régional des Enseignants d'Occitan de Midi-Pyrénées,

la présidente, **Muriel Batbie**